



E-SOLIDARITÉS

L'expertise de notre réseau

<https://preprod.uniopss.asso.fr/lutte-contre-les-exclusions/hebergement-logement-luniopss-fait-entendre-sa-voix>

Hebergement-Logement : l'Uniopss fait entendre sa voix !

📅 Publié le 9 janvier 2026

👤 De Uniopss

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

ARTICLE

INFO NATIONALE



L'Uniopss a échangé, courant décembre, successivement avec le cabinet de Vincent Jeanbrun, ministre du Logement, ainsi qu'avec la Délégation interministérielle à l'hebergement et à l'accès au

logement (Dihal). L'occasion de partager ses constats et analyses.

À la suite d'un courrier du président de l'Uniopss, Florent Martel, conseiller au cabinet du ministre du Logement, a organisé un temps d'échange le 11 décembre, auquel a participé une délégation de l'Uniopss comprenant, outre Daniel Goldberg, Guillaume Latil, directeur général de la Fondation Armée du salut, et Emmanuel Bougras (Fédération des acteurs de la solidarité), ainsi que le président de l'Uniopss.

Il s'agissait de faire le point sur les conséquences de la fusion des sections CHRS et CCN66 pour les établissements concernés en août prochain.

Les représentants des associations gestionnaires ont exprimé la volonté que cette fusion, bénéfique pour les salariés, soit entièrement compensée par les autorités publiques qui l'ont décidée. Le représentant du ministre, conscient de la situation, a fait part des augmentations budgétaires contenues dans le projet de loi de finances concernant l'hébergement et qu'il sera sans doute difficile de mobiliser des moyens supplémentaires. Il a été convenu, suite aux échanges de renouveler l'échange courant 2026, avec des mesures d'impact précises pour les établissements.

L'Uniopss a ensuite participé, le 15 décembre, à une réunion organisée par la Dihal. Cette dernière souhaitait faire un point d'actualité avec les associations du secteur.

Il a été annoncé à cette occasion une baisse de financement dans le secteur Hébergement-Logement, avec la nécessité de faire des choix dans les financements à l'intérieur du BOP 177.

L'Uniopss est intervenue pour réaffirmer, dans le contexte économique difficile auquel le secteur de l'hébergement d'urgence est confronté, la nécessité d'apporter une réponse concernant la fusion des Accords CHRS et de la CCN66. Elle a par ailleurs souligné qu'il était extrêmement dommageable de procéder à des réductions au sein de programmes qui concernent des publics très vulnérables.

Note d'information du 09/01/2026

Numéro de fiche
114.06 Ko